

N° 92F0193G au catalogue

**Fichier des codes postaux par  
circonscriptions électorales fédérales  
(FCPCEF) Ordonnance de  
représentation de 2003,  
Guide de référence**

Code postaux mars 2008



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca) ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

### Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

### Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

## Comment accéder à ce produit

Le produit n° 92F0193G au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada

# Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2003, Guide de référence

## Code postaux mars 2008

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2008

N° 92F0193G au catalogue

Numéro 2008002

ISSN 1710-2715

Périodicité : semestriel

Ottawa

This publication is available in English (catalogue no. 92F0193G).

---

### Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

## Quoi de neuf?

- La date de référence des codes postaux pour cette mise à jour est mars 2008. Cette date étant la même que celle pour le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP). Ces codes postaux sont liés aux nouvelles circonscriptions électorales fédérales (CEF) selon l'Ordonnance de représentation de 2003.
- La variable « lien unique » indique si le code postal est rattaché à une ou plusieurs CEF.
- La variable « poids » estime la proportion de la population d'un code postal qui réside dans une CEF.
- Les noms de 38 circonscriptions électorales fédérales ont été changés pour tenir compte de la nouvelle loi du 1<sup>er</sup> septembre 2004. Ces changements apparaissent dans le fichier des noms des circonscriptions électorales fédérales selon l'Ordonnance de représentation de 2003 (FED03\_CEF03.dat).
- Depuis la dernière diffusion du FCPCEF, les noms de deux circonscriptions électorales fédérales ont été changés (c'est-à-dire qu'elles ont repris le nom qu'elles avaient dans l'Ordonnance de représentation de 2003), aux termes des dispositions législatives adoptées le 24 février 2005. Ces changements apparaissent également dans le fichier des noms des circonscriptions électorales fédérales selon l'Ordonnance de représentation de 2003 (FED03\_CEF03.dat).
- Les limites entre la circonscription électorale fédérale de Miramichi (13006) et celle d'Acadie-Bathurst (13001) au Nouveau-Brunswick ont été modifiées, aux termes des dispositions législatives adoptées le 24 février 2005. Les trois SDR suivantes, qui appartenaient à Miramichi, font maintenant partie d'Acadie-Bathurst : 1315006 (Allardville, P), 1315008 (Bathurst, P) et 1315010 (Pabineau 11, IRI).

## Table des matières

	Page
<b>Quoi de neuf? .....</b>	<b>4</b>
<b>1. À propos de ce guide .....</b>	<b>6</b>
<b>2. Aperçu.....</b>	<b>7</b>
Dates de référence .....	7
<b>3. Comment utiliser ce produit .....</b>	<b>8</b>
Objet du produit .....	8
Restrictions .....	8
Contenu.....	8
Cohérence avec d'autres produits .....	8
<b>4. Qualité des données .....</b>	<b>9</b>
Les caractéristiques des codes postaux.....	9
Historique .....	10
Précision des attributs.....	11
Cohérence logique.....	11
Uniformité avec d'autres produits .....	12
Intégralité .....	12
<b>5. Spécifications techniques.....</b>	<b>14</b>
Spécifications de fichiers .....	14
Cliché d'enregistrement .....	14
Description des données .....	14
Convention des noms .....	15
<b>Annexe A Glossaire .....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe B Codes postaux par circonscriptions électorales fédérales.....</b>	<b>23</b>
<b>Annexe C Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006 .....</b>	<b>30</b>
<b>Annexe D Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006.....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe E Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire .....</b>	<b>32</b>
<b>Entente de licence d'utilisation finale pour le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) de Statistique Canada .....</b>	<b>39</b>

## 1. À propos de ce guide

Le présent guide est conçu à l'intention des utilisateurs du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF). Il fournit une vue d'ensemble du fichier, de la méthodologie générale utilisée pour le créer, et des renseignements techniques importants pour les utilisateurs.

Les termes et les concepts géographiques sont définis brièvement au glossaire (Annexe A). Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le *Dictionnaire du Recensement de 2006* (n° 92-566-XWF au catalogue). Enfin, les annexes fournissent un supplément d'information.

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

## 2. Aperçu

Le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) est un fichier numérique qui permet de coupler les codes postaux à six caractères avec les circonscriptions électorales fédérales du Canada. La version actuelle du FCPCEF relie 827 018 enregistrements des codes postaux actifs, valides en mars 2008, aux 308 circonscriptions électorales fédérales.

Selon Élections Canada, une circonscription électorale fédérale (CEF) est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Les limites légales et les descriptions des CEF sont du ressort du Directeur général des élections et sont généralement révisées tous les 10 ans d'après les résultats du recensement décennal. Selon l'Ordonnance de représentation de 2003, dernière révision des limites des circonscriptions électorales fédérales, il y a 308 CEF au Canada. Les CEF se basent sur les données de population du Recensement 2001.

### Dates de référence

La date de référence pour les codes postaux inclus dans le FCPCEF est mars 2008. La date est la même que celle retenue pour les codes postaux compris dans le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) distribué en juillet 2008.

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## 3. Comment utiliser ce produit

### Objet du produit

Le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) a été conçu comme un outil qui peut être utilisé avec les dossiers qui renferment les codes postaux. En se servant du code postal pour établir des liens, on peut structurer et/ou totaliser les données des dossiers selon les circonscriptions électorales fédérales.

### Restrictions

Certains codes postaux chevauchent les limites d'une ou de plusieurs circonscriptions électorales fédérales (CEF). La variable « lien unique » indique si le code postal est rattaché à une ou plusieurs CEF.

Les utilisateurs appariant souvent le code postal de leur ensemble de données à la CEF du FCPCEF. Lorsqu'ils effectuent ce jumelage, les utilisateurs doivent se rappeler que le code postal de leurs données peut renvoyer à l'adresse postale d'une personne, et pas nécessairement à son adresse résidentielle. De même, le code postal de l'adresse d'une entreprise n'indique pas nécessairement l'emplacement des activités de l'entreprise.

Les limites de la relation entre les codes postaux et les régions géographiques sont décrites à la section 4, Qualité des données. Avant de se servir de ce fichier, les utilisateurs devraient se familiariser avec l'information fournie dans cette section.

### Contenu

Le FCPCEF renferme au total 818 662 codes postaux. Le nombre de codes postaux par CEF est indiqué à l'Annexe B.

Chaque enregistrement du fichier comporte les éléments suivants :

- code postal de six caractères
- code de circonscription électorale fédérale; l'Ordonnance de représentation de 2003
- nom de circonscription électorale fédérale; en anglais
- nom de circonscription électorale fédérale; en français
- lien unique : un indicateur qui révèle si le code postal est rattaché à plus d'une circonscription électorale
- poids : à utiliser selon la répartition proportionnelle

Veillez vous reporter à la section 5, Spécifications techniques pour voir une description des données et les définitions.

### Cohérence avec d'autres produits

Le couplage des codes postaux avec des régions géographiques plus détaillées, telles que l'aire de diffusion ou l'îlot de diffusion, est disponible dans le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP).



## 4. Qualité des données

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données spatiales conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

### Les caractéristiques des codes postaux

Avant d'utiliser le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) avec des dossiers administratifs renfermant des codes postaux, les utilisateurs doivent connaître certaines des caractéristiques des codes postaux qui peuvent avoir une incidence sur leur couplage avec les circonscriptions électorales fédérales dans le FCPCEF.

#### **Les zones de livraison postale ne respectent pas les limites des circonscriptions électorales fédérales (CEF)**

Une zone de livraison postale (correspondant au code postal à six caractères) peut chevaucher une ou plusieurs circonscriptions électorales fédérales ce qui signifie que dans le FCPCEF, le même code postal peut être couplé à deux circonscriptions électorales fédérales (adjacentes) ou plus. C'est le cas pour la plupart des CEF, tant dans les régions urbaines que dans les régions rurales. Pour de plus amples détails, consultez la rubrique Cohérence logique plus loin dans cette section.

#### **Les codes postaux peuvent correspondre à des boîtes postales dans une succursale postale qui n'est pas située nécessairement dans la même CEF que le client qui utilise la boîte postale**

Le code postal lié à une case postale (au bureau de poste) peut être géocodé selon l'emplacement de l'installation postale pertinente (bureau de poste). Cette installation peut être située dans une circonscription électorale fédérale différente de la destination ultime du courrier livré, à savoir l'emplacement de la résidence, de l'industrie ou du commerce du client qui loue la case postale.

#### **La Société canadienne des postes (SCP) retire régulièrement des codes postaux et peut également réactiver des codes postaux qui avaient été retirés**

Les utilisateurs du FCPCEF doivent prendre note que le fichier ne contient que les codes postaux qui étaient en vigueur en mars 2008.

Si les adresses du dossier administratif de l'utilisateur ne sont pas mises à jour selon les codes postaux valides de mars 2008, certaines adresses ne pourront être appariées avec des enregistrements du FCPCEF parce que certains des codes postaux contenus dans le fichier de l'utilisateur peuvent avoir été retirés ou encore réactivés après leur retrait et attribués par SCP à d'autres tranches d'adresses hors de la circonscription électorale fédérale qu'ils desservaient auparavant.

Statistique Canada fait une vérification à rebours des dates de création et de retrait des codes postaux dans le FCCP. Les utilisateurs pourraient souhaiter consulter le *Fichier de conversion des codes postaux (FCCP), Guide de référence* (n° 92-153-GWF au catalogue), qui se trouve dans le site Web de Statistique Canada. Une version mise à jour du fichier, incluant les codes postaux de mars 2008, a été diffusée juillet 2008.

## Historique

L'historique comprend une description des documents de référence à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des documents de référence et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive du fichier numérique.

## Documents de référence

Voici les sources utilisées pour obtenir le FCPCEF :

- Le FCCP de juillet 2008, qui permet de relier les codes postaux (tirés du fichier principal des adresses et des codes postaux, mis à jour selon les codes postaux en vigueur en mars 2008, fourni par la SCP du Fichier Recherche d'adresses) à toutes les unités géographiques du Recensement de 2006, notamment les codes des provinces et les codes des circonscriptions électorales fédérales, selon l'Ordonnance de représentation de 2003. Il fournit aussi les coordonnées des points géographiques représentant les codes postaux. Le FCCP de juillet 2008 renferme plus de 1,6 millions d'enregistrements de codes postaux reliés aux unités géographiques utilisées au Recensement de 2006. La date de référence des ces unités géographiques est le 1<sup>er</sup> janvier 2006, sauf pour les circonscriptions électorales fédérales – l'Ordonnance de représentation de 2003.
- Le FCPCEF renferme les données sur les codes postaux assujetties à une licence de la Société canadienne des postes. Le fichier de la Société canadienne des postes à partir duquel les données des codes postaux valides ont été récupérées date de mars 2008.
- Les noms de circonscriptions électorales fédérales sont tirés de l'Infrastructure des données spatiales de la Division de la géographie. La source des noms géographiques et des codes des circonscriptions électorales fédérales est l'Ordonnance de représentation de 2003 du directeur général des élections, Élections Canada. L'Infrastructure des données spatiales renferme un tableau qui indique le nom de chaque circonscription électorale fédérale et qui est associé à un code d'identification. Ce tableau est mis à jour à partir des changements de noms fournis par Élections Canada. Lorsque des modifications des limites électorales sont fournies par Élections Canada, la correspondance entre l'Ordonnance de représentation des CEF de 2003 et les codes postaux est mise à jour.
- Le Recensement de la population de 2006 sert de source pour calculer les poids. Lorsqu'un code postal est rattaché à plus d'une CEF dans le FCPCEF, le nombre de personnes qui ont déclaré un code postal dans le cadre du recensement peut être utilisé pour calculer les poids.

## Méthode de dérivation

Le FCPCEF est créé par l'extraction des codes postaux actifs et des codes de CEF connexes inclus dans le FCCP de juillet 2008, qui contient les codes postaux de mars 2008. Chaque code de CEF contenu dans ce fichier est apparié à la liste de circonscriptions électorales fédérales; codes et noms selon l'Ordonnance de représentation de 2003. Le jumelage à la CEF dans le FCCP de juillet 2008 est fondé sur l'îlot de diffusion ou le géocode de l'aire de diffusion dans le FCCP.

Le FCPCEF obtenu renferme 827 018 enregistrements, dont 811 176 sont liés à une circonscription électorale fédérale unique. Au total, 7 486 codes postaux actifs (15 842 enregistrements) sont liés à plus d'une circonscription électorale fédérale (la section Cohérence logique donne des renseignements plus détaillés à ce sujet). Le nombre d'enregistrements de codes postaux par circonscriptions électorales fédérales est donné à l'Annexe B, Codes postaux par circonscriptions électorales fédérales.

La variable du lien unique est calculée à partir du code postal et des codes de CEF dans le FCPCEF. Si le code postal est apparié à seulement une CEF, le lien unique se verra attribuer la valeur de 1, sans quoi la valeur qui lui sera attribuée sera de 2.

La variable « poids » estime la proportion de la population d'un code postal qui réside dans une CEF. Si un code postal est rattaché à une seule CEF dans le FCPCEF, le poids équivaut à 1. Si le code postal est rattaché à plus d'une CEF et est déclaré dans le Recensement de 2006, le poids équivaut à la proportion de la population qui a déclaré le code postal dans chacune des CEF. Si le code postal n'a pas été déclaré dans le recensement, le poids est estimé au moyen de la tranche d'adresses du secteur de service du code postal, comme le Fichier Recherche d'adresses de la Société canadienne des postes. Au besoin, les poids du code postal sont normalisés et ajustés au moyen de la variable indicateur de lien unique dans le FCCP, de manière à ce que la somme des poids équilibre à 1.0.

## Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque caractère (tels que la population pour une région urbaine, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

La précision des attributs du FCPCEF dépend de la précision des géocodes pour les îlots de diffusion et les aires de diffusion du FCCP. Le couplage des îlots de diffusion ou des aires de diffusion aux CEF est fondé sur les limites des CEF indiquées dans l'Infrastructure des données spatiales.

La précision de la variable du poids dépend de l'appariement à la CEF dans le FCPCEF, de la population ayant déclaré le code postal dans le cadre du recensement, ainsi que des données sur les tranches d'adresses dans le Fichier Recherche d'adresses de la Société canadienne des postes.

La population sur laquelle est fondée la variable du poids dans le FCPCEF est tirée des données sur la population totale du Recensement de 2006. Les chiffres de population sont déterminés selon la méthode de jure. On entend par là que les personnes ont été énumérées à leur lieu de résidence habituel, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient le 16 mai 2006, jour du recensement. Veuillez consulter l'Annexe E pour plus de renseignements sur la qualité des données du Recensement de 2006.

Si un code postal est rattaché à plus d'une CEF dans le FCPCEF et qu'il n'a pas été déclaré dans le recensement, les données sur les tranches d'adresses du Fichier Recherche d'adresses sont utilisées pour estimer le poids. C'est le cas d'environ 1 % des codes postaux dans le FCPCEF. Étant donné que des populations importantes vivant en appartement ou dans des logements collectifs peuvent être représentées par une seule adresse, cette méthode risque de sous-estimer le poids associé à ces populations.

La précision des attributs de ce FCPCEF dépend de la précision du FCCP utilisé et de la table liant les îlots de diffusion et aires de diffusion et les CEF.

## Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Le FCPCEF contient 827 018 enregistrements des codes postaux actifs dont 811 176 codes postaux actifs sont couplés à une seule CEF et 7 486 sont couplés à plus d'une circonscription électorale fédérale. Le tableau ci-après indique le nombre de ces enregistrements.

**Tableau 4.1 Codes postaux couples à circonscription électorale fédérale (CEF)**

Nombres des circonscriptions électorales fédérales	Codes postaux actifs	Nombres d'enregistrements
1	811 176	811 176
2	6 804	13 608
3	557	1 671
4	86	344
5	21	105
6	13	78
7	4	28
8	1	8
<b>Total</b>	<b>818 662</b>	<b>827 018</b>

### Uniformité avec d'autres produits

Les données présentées dans le FCPCEF sont cohérentes avec l'ensemble des produits géographiques reliés au Recensement de 2006, sauf le Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires (n° 92-170-XWF, XCF au catalogue), qui représente seulement les codes postaux inscrits par les ménages au Recensement de 2006. Le FCPCEF est tiré du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) et est uniformisé avec ce fichier.

### Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont présents ou non. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Dans le contexte du FCPCEF, l'intégralité correspond à la mesure selon laquelle tous les codes postaux valides sont intégrés. Tous les codes postaux valides, en date de mars 2008 selon la Société canadienne des postes (SCP), sont appariés aux unités géographiques du recensement.

Il y a 308 CEF dans l'Ordonnance de représentation de 2003 du directeur général des élections, Élections Canada. Toutes CEF sont incluses dans le FCPCEF.

Les fichiers de données sont nommés à partir d'une convention des noms décrite à Section 5, Spécifications techniques. Chaque fichier comprend le nombre suivant d'enregistrements de codes postaux valides :

**Tableau 4.2 Nombre d'enregistrements de codes postaux par région dans les fichiers de données du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)**

Nom de fichier	Nombre d'enregistrements
pcfrfEastFED2003_MAR08_fcpcefEstCEF2003.zip	99 589
pcfrfQueFED2003_MAR08_fcpcefQuéCEF2003.zip	207 872
pcfrfOntFED2003_MAR08_fcpcefOntCEF2003.zip	276 273
pcfrfWestFED2003_MAR08_fcpcefOuestCEF2003.zip	127 191
pcfrfBCFED2003_MAR08_fcpcefCBCEF2003.zip	116 093
pcfrfNatFED2003_MAR08_fcpcefNatCEF2003.zip	827 018

Le tableau 4.3 dresse la liste des abréviations des noms de région utilisés dans les noms des fichiers de données et indique la province et le territoire qu'elles représentent.

**Tableau 4.3 Abréviations des régions et province ou territoire auquel elles se rapportent dans les fichiers de données du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)**

<b>Abréviation française - nom de région</b>	<b>Province et/ou territoire - français</b>	<b>Abréviation anglaise - nom de région</b>	<b>Province et/ou territoire - anglais</b>
Est	Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick	East	Newfoundland and Labrador, Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick
Qué	Québec	Que	Quebec
Ont	Ontario	Ont	Ontario
Ouest	Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut	West	Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Northwest Territories, Nunavut
CB	Colombie-Britannique, Territoire du Yukon	BC	British Columbia, Yukon Territory
Nat	Canada	Nat	Canada

## 5. Spécifications techniques

### Spécifications de fichiers

La présente version du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) est un fichier ASCII et ne comprend aucun logiciel ou instruction expliquant la façon d'utiliser le produit dans un Système d'information géographique (SIG) ou tout autre logiciel cartographique.

### Cliché d'enregistrement

**Tableau 5.1 Cliché d'enregistrement du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)**

Position	Taille	Genre <sup>1</sup>	Description
1	6	C	Code postal
7	5	C	Code de la circonscription électorale fédérale
12	56	C	Nom de la circonscription électorale fédérale - anglais
68	56	C	Nom de la circonscription électorale fédérale - français
124	1	C	Lien unique
125	3	C	Poids

1. Le symbole « C » a trait tant aux caractères numériques qu'alphabétiques.

### Description des données

#### Code postal

Le code postal est un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes (SCP) pour le tri et distribution du courrier.

Les caractères alphanumériques prennent la forme ANA NAN, où « A » correspond à une lettre et « N » à un chiffre. Le premier caractère du code postal (attribué par ordre alphabétique d'est en ouest d'un bout à l'autre du Canada) correspond à la province ou au territoire, ou à une vaste région située entièrement dans une province.

Les trois premiers caractères correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri d'acheminement (RTA). On reconnaît les RTA rurales par la présence d'un zéro (0) en deuxième position du code de RTA.

Les trois derniers caractères correspondent à l'unité de distribution locale (UDL). Dans les régions urbaines, l'UDL peut correspondre à un petit secteur bien défini au sein d'une RTA, comme un côté d'îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues), un immeuble d'appartements ou de bureaux ou encore une entreprise ou un organisme qui reçoit beaucoup de courrier. Dans les régions rurales, l'UDL désigne une zone de service, c'est-à-dire la région desservie à partir d'un bureau de poste ou d'une succursale postale (par exemple, livraison rurale, poste restante ou boîte postale).

#### Code de la circonscription électorale fédérale (CEF)

Une circonscription électorale fédérale est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Les limites légales et les descriptions des CEF sont du ressort du Directeur général des élections et sont généralement révisées tous les 10 ans d'après les résultats du recensement décennal. L'Ordonnance de représentation de 2003, fondée sur les données du Recensement de 2001, constitue la dernière révision des limites des circonscriptions. Ce code identifie uniquement une CEF selon l'Ordonnance de représentation de 2003. Les deux premiers caractères identifient la province ou le territoire.

**Nom de la circonscription électorale fédérale – anglais**

Contient le nom en anglais de la circonscription électorale fédérale selon l'Ordonnance de représentation de 2003.

**Nom de la circonscription électorale fédérale - français**

Contient le nom en français de la circonscription électorale fédérale selon l'Ordonnance de représentation de 2003.

**Lien unique**

La valeur du lien unique donnée dans le fichier peut être soit 1, ce qui indique que le code postal est couplé à une CEF, soit 2, ce qui indique que le code postal est couplé à deux CEF ou plus.

**Poids**

La variable « poids » estime la proportion de la population d'un code postal qui réside dans une CEF. Si le code postal est apparié à une seule CEF dans le FCPCEF, le poids est égal à 1. Quand un code postal est lié à plus d'une CEF, la somme des poids pour ce code postal est égale à 1,0.

**Convention des noms**

La convention des noms utilisés pour les fichiers de données du FCPCEF est bilingue et pour tenir compte de la date de référence du dernier fichier utilisé pour la diffusion, provenant de la SCP.

Les fichiers de données pour cette diffusion sont les suivants :

**Fichier national**

pcfrfNatFED2003\_MAR08\_fcpcefNatCEF2003.zip

**Fichiers provinciaux**

pcfrfEastFED2003\_MAR08\_fcpcefEstCEF2003.zip  
 pcfrfQueFED2003\_MAR08\_fcpcefQuéCEF2003.zip  
 pcfrfOntFED2003\_MAR08\_fcpcefOntCEF2003.zip  
 pcfrfWestFED2003\_MAR08\_fcpcefOuestCEF2003.zip  
 pcfrfBCFED2003\_MAR08\_fcpcefCBCEF2003.zip

**Tableau 5.2 Structure des noms de fichier du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)**

Composante	Description
pcfrf	nom de fichier - anglais
région – anglais (Nat, East, Que, Ont, West, BC)	abréviation anglaise de la région (voir le tableau 4.3 pour les définitions des régions)
FED2003	CEF selon l'Ordonnance de représentation - anglais
MAR08	date de référence du dernier fichier utilise de la SCP (mois, année)
fcpcef	nom de fichier - français
région – français (Nat, Est, Qué, Ont, Ouest, CB)	abréviation française de la région (voir le tableau 4.3 pour les définitions des régions)
CEF2003	CEF selon l'Ordonnance de représentation - français

## Annexe A Glossaire

### Aire de diffusion

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

### Base nationale de données géographiques

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

La BNDG a été créée en 1997 dans le cadre d'un projet conjoint de Statistique Canada et Élections Canada visant à élaborer et à tenir à jour un fichier du réseau routier national qui répondrait aux besoins des deux organismes. On a procédé à la construction de la BNDG (c'est-à-dire l'intégration des fichiers de Statistique Canada, d'Élections Canada et de Ressources naturelles Canada) de 1998 à 2000. Par la suite, Statistique Canada et Élections Canada ont rapproché leurs fonds de limites numériques avec la géométrie du réseau routier de la nouvelle base de données afin qu'on puisse en tirer des produits fonctionnels.

Depuis 2001, nous nous consacrons principalement à l'amélioration de la qualité des données contenues dans la BNDG; et nos travaux visent particulièrement à actualiser le réseau routier et à en améliorer la qualité. Un grand nombre de noms de routes et de tranches de numéros de voirie ainsi que des noms de cours d'eau ont été ajoutés à la base. Statistique Canada et Élections Canada ont déterminé les priorités en vue de répondre aux besoins opérationnels des deux organismes pour appuyer les activités du recensement et les activités électorales.

### Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

### Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).

### Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

### Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour le Recensement de 2006 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.



### **Classification des secteurs statistiques**

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

### **Classification géographique type**

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : provinces et territoires, divisions de recensement (DR) et subdivisions de recensement (SDR). La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

### **Code géographique**

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

### **Code postal**

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

### **Côté d'îlot**

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

### **Date de référence géographique**

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

### **Densité de la population**

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

### **Division de recensement**

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les *regional districts*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

### **Écoumène**

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

### **Énoncés sur la qualité des données spatiales**

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

### **Fichier des limites cartographique**

Les fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien. Certains lacs intérieurs et cours d'eau sont inclus dans une couche supplémentaire.

### **Fichier du réseau routier**

Le fichier du réseau routier (FRR) comporte des routes, des noms de route, des tranches d'adresses et des routes ordonnées pour l'ensemble du pays. La plupart du temps, les tranches d'adresses sont établies en fonction des logements et ne sont généralement disponibles que dans les grands centres urbains du Canada.

### **Fichier numérique de limite**

Les fichiers numériques des limites (FNL) contiennent les limites utilisées pour la collecte des données du Recensement de 2006 qui, de ce fait, se prolongent souvent en ligne droite dans les étendues d'eau.

### **Géocodage**

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un identificateur géographique (code) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

### **Groupe de taille de la population urbaine**

Le terme « groupe de taille de la population urbaine » désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des régions urbaines, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de taille prédéterminés suivants :

1 000	à	2 499
2 500	à	4 999
5 000	à	9 999
10 000	à	24 999
25 000	à	49 999
50 000	à	99 999
100 000	à	499 999
500 000	et plus	

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de taille prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

### **Îlot de diffusion**

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites des régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

### **Infrastructure des données spatiales**

L'Infrastructure des données spatiales (IDS), connue autrefois sous le nom de Base géographique nationale (BGN), est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB) (l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion, des aires de diffusion et des régions urbaines) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques pour le Recensement de 2006, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

### **Localité**

Le terme « localité » (LOC) renvoie aux noms de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'aux noms d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

### **Localité désignée**

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

### **Nom de localité**

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de noms comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles, ainsi que les noms des localités.

### **Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale**

Les concepts de « noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale » permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Le « noyau urbain » est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 50 000 habitants dans le cas d'une RMR ou à au moins 10 000 habitants dans le cas d'une AR.

Le noyau urbain d'une AR qui a été fusionnée à une RMR adjacente ou à une plus grande AR est appelé « noyau urbain secondaire ».

La « banlieue urbaine » comprend toutes les petites régions urbaines à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas contiguës au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

La « banlieue rurale » est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

### **Point représentatif**

Un point représentatif est un point qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots de diffusion, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement, les régions urbaines et les localités désignées.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD.

### **Projection cartographique**

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

### **Province ou territoire**

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et trois territoires.

### **Région agricole de recensement**

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

### **Région économique**

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

### **Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement**

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale,

lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Les régions urbaines comprises dans une RMR ou une AR qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain sont appelées banlieues urbaines, tandis que les régions rurales sont appelées banlieues rurales.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants, elle est subdivisée en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

### **Région rurale**

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

### **Région urbaine**

Une région urbaine (RU) a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

### **Secteur de recensement**

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

### **Subdivision de recensement**

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

### **Subdivision de recensement unifiée**

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

### **Superficie des terres**

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties terrestres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

### **Système de coordonnées**

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires (comme le système universel transverse de Mercator).

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

### **Système de référence géodésique**

Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

### **Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement**

Le concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou sans influence) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories de ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyau urbain des RMR ou AR. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR et sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM sans influence) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

## Annexe B Codes postaux par circonscriptions électorales fédérales

**Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales**

<b>CODECEF</b>	<b>Nom des circonscriptions électorales fédérales</b>	<b>Nombres des codes postaux</b>
10001	Avalon	667
10002	Bonavista - Gander - Grand Falls - Windsor	876
10003	Humber - St. Barbe - Baie Verte	1 610
10004	Labrador	378
10005	Random - Burin - St. George's	911
10006	St. John's-Est	3 605
10007	St. John's-Sud - Mount Pearl	2 657
11001	Cardigan	390
11002	Charlottetown	1 771
11003	Egmont	1 027
11004	Malpeque	34
12001	Cape Breton - Canso	3 247
12002	Nova-Centre	1 306
12003	Dartmouth - Cole Harbour	3 245
12004	Halifax	3 538
12005	Halifax-Ouest	2 312
12006	Kings - Hants	1 548
12007	Cumberland - Colchester - Musquodoboit Valley	2 813
12008	Sackville - Eastern Shore	1 988
12009	South Shore - St. Margaret's	1 254
12010	Sydney - Victoria	5 134
12011	Nova-Ouest	707
13001	Acadie - Bathurst	4 999
13002	Beauséjour	8 324
13003	Fredericton	4 650
13004	Fundy Royal	6 932
13005	Madawaska - Restigouche	4 285
13006	Miramichi	4 723
13007	Moncton - Riverview - Dieppe	4 754
13008	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	7 938
13009	Saint John	4 484
13010	Tobique - Mactaquac	7 482
24001	Abitibi - Témiscamingue	2 541
24002	Ahuntsic	2 269
24003	Alfred-Pellan	3 427
24004	Argenteuil - Papineau - Mirabel	1 965
24005	Beauce	2 662
24006	Beauharnois - Salaberry	2 429
24007	Beauport - Limoilou	3 660
24008	Berthier - Maskinongé	2 350
24009	Bourassa	2 143
24010	Brome - Missisquoi	2 941

**Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)**

<b>CODECEF</b>	<b>Nom des circonscriptions électorales fédérales</b>	<b>Nombres des codes postaux</b>
24011	Brossard - La Prairie	2 813
24012	Chambly - Borduas	3 486
24013	Charlesbourg - Haute-Saint-Charles	3 821
24014	Montmorency - Charlevoix - Haute-Côte-Nord	1 826
24015	Châteauguay - Saint-Constant	2 841
24016	Chicoutimi - Le Fjord	3 631
24017	Compton - Stanstead	1 667
24018	Drummond	3 756
24019	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	1 422
24020	Gatineau	3 456
24021	Hochelaga	2 055
24022	Honoré-Mercier	2 549
24023	Hull - Aylmer	4 056
24024	Jeanne-Le Ber	2 788
24025	Joliette	1 526
24026	Jonquière - Alma	4 602
24027	Lac-Saint-Louis	3 829
24028	La Pointe-de-l'Île	2 951
24029	LaSalle - Émard	1 774
24030	Laurentides - Labelle	2 016
24031	Laurier - Sainte-Marie	2 500
24032	Laval	2 986
24033	Laval - Les Îles	3 050
24034	Lévis - Bellechasse	2 612
24035	Longueuil - Pierre-Boucher	2 739
24036	Lotbinière - Chutes-de-la-Chaudière	2 192
24037	Louis-Hébert	3 722
24038	Louis-Saint-Laurent	3 500
24039	Manicouagan	2 249
24040	Marc-Aurèle-Fortin	3 622
24041	Haute-Gaspésie - La Mitis - Matane - Matapédia	2 399
24042	Mégantic - L'Érable	3 117
24043	Montcalm	2 467
24044	Mont-Royal	2 409
24045	Notre-Dame-de-Grâce - Lachine	2 959
24046	Abitibi - Baie-James - Nunavik - Eeyou	1 483
24047	Outremont	1 500
24048	Papineau	1 732
24049	Pierrefonds - Dollard	2 824
24050	Pontiac	2 495
24051	Portneuf - Jacques-Cartier	2 977
24052	Québec	4 220
24053	Repentigny	3 949
24054	Bas-Richelieu - Nicolet - Bécancour	3 051
24055	Richmond - Arthabaska	3 111
24056	Rimouski-Neigette - Témiscouata - Les Basques	2 290



**Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)**

<b>CODECEF</b>	<b>Nom des circonscriptions électorales fédérales</b>	<b>Nombres des codes postaux</b>
24057	Rivière-des-Mille-Îles	2 571
24058	Montmagny - L'Islet - Kamouraska - Rivière-du-Loup	1 725
24059	Rivière-du-Nord	3 388
24060	Roberval - Lac-Saint-Jean	2 812
24061	Rosemont - La Petite-Patrie	1 764
24062	Saint-Bruno - Saint-Hubert	3 013
24063	Saint-Hyacinthe - Bagot	2 486
24064	Saint-Jean	2 909
24065	Saint-Lambert	2 826
24066	Saint-Laurent - Cartierville	2 659
24067	Saint-Léonard - Saint-Michel	1 904
24068	Saint-Maurice - Champlain	4 058
24069	Shefford	2 464
24070	Sherbrooke	3 766
24071	Terrebonne - Blainville	2 629
24072	Trois-Rivières	4 355
24073	Vaudreuil-Soulanges	2 249
24074	Verchères - Les Patriotes	1 495
24075	Westmount - Ville-Marie	3 392
35001	Ajax - Pickering	2 578
35002	Algoma - Manitoulin - Kapuskasing	1 066
35003	Ancaster - Dundas - Flamborough - Westdale	2 730
35004	Barrie	2 848
35005	Beaches - East York	2 284
35006	Bramalea - Gore - Malton	3 017
35007	Brampton - Springdale	2 001
35008	Brampton-Ouest	2 787
35009	Brant	4 251
35010	Burlington	3 912
35011	Cambridge	3 768
35012	Carleton - Mississippi Mills	2 064
35013	Chatham-Kent - Essex	2 602
35014	Durham	1 861
35015	Davenport	1 677
35016	Don Valley-Est	1 603
35017	Don Valley-Ouest	2 623
35018	Dufferin - Caledon	2 745
35019	Eglinton - Lawrence	2 383
35020	Elgin - Middlesex - London	2 732
35021	Essex	2 494
35022	Etobicoke-Centre	2 862
35023	Etobicoke - Lakeshore	3 442
35024	Etobicoke-Nord	1 940
35025	Glengarry - Prescott - Russell	1 023
35026	Bruce - Grey - Owen Sound	1 751
35027	Guelph	3 588

**Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)**

<b>CODECEF</b>	<b>Nom des circonscriptions électorales fédérales</b>	<b>Nombres des codes postaux</b>
35028	Haldimand - Norfolk	1 903
35029	Haliburton - Kawartha Lakes - Brock	1 014
35030	Halton	2 753
35031	Hamilton-Centre	3 894
35032	Hamilton-Est - Stoney Creek	3 812
35033	Hamilton Mountain	3 525
35034	Huron - Bruce	1 039
35035	Kenora	1 220
35036	Kingston et les Îles	3 779
35037	Kitchener-Centre	3 161
35038	Kitchener - Conestoga	2 484
35039	Kitchener - Waterloo	3 710
35040	Lanark - Frontenac - Lennox and Addington	2 728
35041	Leeds - Grenville	1 569
35042	London - Fanshawe	2 538
35043	London-Centre-Nord	3 767
35044	London-Ouest	3 117
35045	Markham - Unionville	2 710
35046	Lambton - Kent - Middlesex	1 674
35047	Mississauga - Brampton-Sud	2 771
35048	Mississauga-Est - Cooksville	1 718
35049	Mississauga - Erindale	2 291
35050	Mississauga-Sud	3 134
35051	Mississauga - Streetsville	1 994
35052	Nepean - Carleton	2 771
35053	Newmarket - Aurora	2 919
35054	Niagara Falls	4 335
35055	Niagara-Ouest - Glanbrook	1 479
35056	Nickel Belt	1 151
35057	Nipissing - Timiskaming	2 225
35058	Northumberland - Quinte West	2 556
35059	Oak Ridges - Markham	3 094
35060	Oakville	3 945
35061	Oshawa	3 545
35062	Ottawa-Centre	4 183
35063	Ottawa - Orléans	2 701
35064	Ottawa-Sud	3 387
35065	Ottawa - Vanier	3 280
35066	Ottawa-Ouest - Nepean	3 124
35067	Oxford	3 044
35068	Parkdale - High Park	1 747
35069	Parry Sound - Muskoka	1 108
35070	Perth - Wellington	1 950
35071	Peterborough	3 082
35072	Pickering - Scarborough-Est	2 222
35073	Prince Edward - Hastings	1 705

**Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)**

<b>CODECEF</b>	<b>Nom des circonscriptions électorales fédérales</b>	<b>Nombres des codes postaux</b>
35074	Renfrew - Nipissing - Pembroke	3 012
35075	Richmond Hill	2 477
35076	St. Catharines	4 479
35077	St. Paul's	2 220
35078	Sarnia - Lambton	2 862
35079	Sault Ste. Marie	2 926
35080	Scarborough - Agincourt	1 643
35081	Scarborough-Centre	2 130
35082	Scarborough - Guildwood	1 800
35083	Scarborough - Rouge River	1 920
35084	Scarborough-Sud-Ouest	2 227
35085	Simcoe - Grey	1 556
35086	Simcoe-Nord	2 309
35087	Stormont - Dundas - South Glengarry	2 177
35088	Sudbury	3 216
35089	Thornhill	3 219
35090	Thunder Bay - Rainy River	2 679
35091	Thunder Bay - Superior-Nord	2 534
35092	Timmins - Baie James	1 945
35093	Toronto-Centre	2 657
35094	Toronto - Danforth	2 153
35095	Trinity - Spadina	3 116
35096	Vaughan	2 757
35097	Welland	4 412
35098	Wellington - Halton Hills	1 939
35099	Whitby - Oshawa	3 495
35100	Willowdale	2 501
35101	Windsor - Tecumseh	3 318
35102	Windsor-Ouest	4 291
35103	York-Centre	2 255
35104	York - Simcoe	1 918
35105	York-Sud - Weston	2 138
35106	York-Ouest	1 502
46001	Brandon - Souris	2 133
46002	Charleswood - St. James - Assiniboia	2 244
46003	Churchill	778
46004	Dauphin - Swan River - Marquette	719
46005	Elmwood - Transcona	2 244
46006	Kildonan - St. Paul	2 071
46007	Portage - Lisgar	1 311
46008	Provencher	547
46009	Saint-Boniface	2 468
46010	Selkirk - Interlake	886
46011	Winnipeg-Centre	2 853
46012	Winnipeg-Nord	2 159
46013	Winnipeg-Sud	1 892

**Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)**

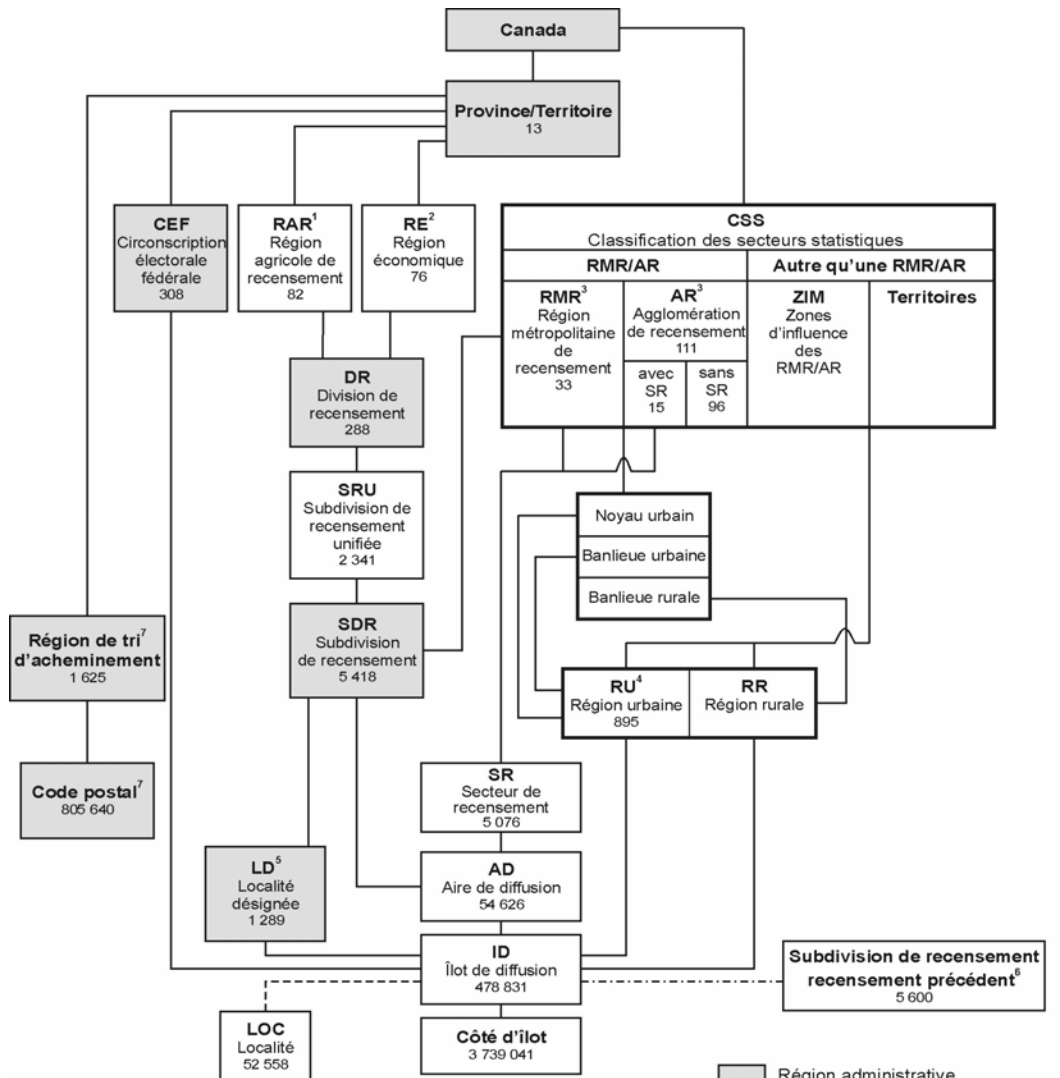
<b>CODECEF</b>	<b>Nom des circonscriptions électorales fédérales</b>	<b>Nombres des codes postaux</b>
46014	Winnipeg-Centre-Sud	2 172
47001	Battlefords - Lloydminster	1 120
47002	Blackstrap	1 796
47003	Desnethé - Missinipi - Rivière Churchill	211
47004	Cypress Hills - Grasslands	1 067
47005	Palliser	2 743
47006	Prince Albert	1 492
47007	Regina - Lumsden - Lake Centre	1 809
47008	Regina - Qu'Appelle	1 837
47009	Saskatoon - Humboldt	1 488
47010	Saskatoon - Rosetown - Biggar	1 991
47011	Saskatoon - Wanuskewin	1 734
47012	Souris - Moose Mountain	1 198
47013	Wascana	2 743
47014	Yorkton - Melville	791
48001	Fort McMurray - Athabasca	1 423
48002	Calgary-Est	3 798
48003	Calgary-Centre-Nord	4 252
48004	Calgary-Nord-Est	2 662
48005	Calgary - Nose Hill	2 188
48006	Calgary-Centre	4 846
48007	Calgary-Sud-Est	3 036
48008	Calgary-Sud-Ouest	2 867
48009	Calgary-Ouest	3 240
48010	Crowfoot	1 454
48011	Edmonton - Mill Woods - Beaumont	2 873
48012	Edmonton-Centre	5 229
48013	Edmonton-Est	4 622
48014	Edmonton - Leduc	3 489
48015	Edmonton - St. Albert	3 551
48016	Edmonton - Sherwood Park	3 416
48017	Edmonton - Spruce Grove	2 965
48018	Edmonton - Strathcona	4 706
48019	Lethbridge	3 684
48020	Macleod	1 104
48021	Medicine Hat	2 978
48022	Peace River	2 102
48023	Red Deer	2 874
48024	Vegreville - Wainwright	1 562
48025	Westlock - St. Paul	1 110
48026	Wetaskiwin	1 284
48027	Wild Rose	1 918
48028	Yellowhead	926
59001	Abbotsford	2 893
59002	Burnaby - Douglas	3 471
59003	Burnaby - New Westminster	3 115

**Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (suite)**

<b>CODECEF</b>	<b>Nom des circonscriptions électorales fédérales</b>	<b>Nombres des codes postaux</b>
59004	Cariboo - Prince George	3 967
59005	Chilliwack - Fraser Canyon	2 115
59006	Delta - Richmond-Est	3 551
59007	Pitt Meadows - Maple Ridge - Mission	3 617
59008	Esquimalt - Juan de Fuca	3 791
59009	Fleetwood - Port Kells	2 653
59010	Kamloops - Thompson - Cariboo	2 980
59011	Kelowna - Lake Country	4 029
59012	Kootenay - Columbia	1 540
59013	Langley	3 183
59014	Nanaimo - Alberni	3 701
59015	Nanaimo - Cowichan	2 984
59016	Newton - Delta-Nord	3 109
59017	New Westminster - Coquitlam	3 867
59018	Okanagan - Shuswap	2 810
59019	North Vancouver	4 049
59020	Okanagan - Coquihalla	2 425
59021	Port Moody - Westwood - Port Coquitlam	2 716
59022	Prince George - Peace River	3 412
59023	Richmond	2 514
59024	Saanich - Gulf Islands	4 021
59025	Skeena - Bulkley Valley	1 803
59026	Colombie-Britannique-Southern Interior	2 431
59027	Surrey-Sud - White Rock - Cloverdale	3 416
59028	Surrey-Nord	3 230
59029	Vancouver-Centre	2 980
59030	Vancouver-Est	3 323
59031	Île de Vancouver-Nord	3 236
59032	Vancouver Kingsway	3 201
59033	Vancouver Quadra	4 100
59034	Vancouver-Sud	3 071
59035	Victoria	4 638
59036	West Vancouver - Sunshine Coast - Sea to Sky Country	3 204
60001	Yukon	947
61001	Western Arctic	506
62001	Nunavut	29
<b>Total</b>		<b>827 018</b>

## Annexe C Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006

Figure C.1 Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006



1. Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.
2. Les régions économiques sont formées de divisions de recensement complètes sauf une DR en Ontario.
3. Une RMR et trois AR chevauchent les limites provinciales.
4. Cinq RU chevauchent les limites provinciales.
5. Les localités désignées respectent les limites des SDR, mais ne couvrent pas la superficie totale des SDR.
6. Pour le Recensement de 2006, un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR de 2001 et les îlots de diffusion de 2006 pour faciliter l'extraction de données historiques.
7. Les codes postaux et les régions de tri d'acheminement valides en date de mai 2006 (la Société canadienne des postes).

**Sources :** Statistique Canada, Recensement de la population de 2006; Société canadienne des postes, mai 2006.

## Annexe D Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Tableau D.1 Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Unité géographique	Canada 2001	Canada 2006	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	301 <sup>1</sup>	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	0	0	0
Division de recensement	288	288	11	3	18	15	98	49	23	18	19	28	1	2	3
Subdivision de recensement unifiée	2 446	2 341	89	68	43	151	1 008	316	127	300	77	156	1	2	3
Subdivision de recensement (SDR)	5 600	5 418	377	113	100	276	1 294	585	297	984	453	836	35	37	31
SDR dissolutions (Du 2 janvier 2001 au 1 <sup>er</sup> janvier 2006)	340	...	9	0	0	0	282	5	7	29	4	4	0	0	0
SDR constitutions (Du 2 janvier 2001 au 1 <sup>er</sup> janvier 2006)	...	158	5	0	2	1	100	4	6	11	5	24	0	0	0
Localité désignée	1 261	1 289	182	0	49	167	83	88	58	159	262	240	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	27	33	1	0	1	2	6 <sup>2</sup>	15 <sup>2</sup>	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement (AR)	113	111	3	2	4	5 <sup>2</sup>	26 <sup>2</sup>	28 <sup>2</sup>	3	7 <sup>2</sup>	12 <sup>2</sup>	22	1	1	0
AR avec secteurs de recensement	16	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
AR sans secteurs de recensement	94	96	3	2	4	4 <sup>2</sup>	23 <sup>2</sup>	24 <sup>2</sup>	3	7 <sup>2</sup>	9 <sup>2</sup>	18	1	1	0
Secteur de recensement	4 798	5 076	46	0	88	99	1 289	2 136	168	105	491	654	0	0	0
Région urbaine	913	895	32	7	36	32 <sup>2</sup>	226 <sup>2</sup>	260 <sup>2</sup>	38 <sup>2</sup>	58 <sup>2</sup>	107 <sup>2</sup>	95	1	3	5
Localité	52 291	52 558	2 445	964	3 924	3 450	12 617	10 905	2 349	3 898	3 472	7 708	363	173	290
Aire de diffusion	52 993	54 626	1 062	292	1 633	1 439	13 408	19 177	2 152	2 431	5 357	7 471	78	84	42
Îlot de diffusion	478 707	478 831	8 199	3 251	14 656	14 864	108 751	126 244	30 421	51 729	65 071	52 808	1 261	967	609
Côté d'îlot	3 764 232	3 739 041	78 376	26 190	154 564	132 873	835 458	942 567	198 063	361 069	507 859	473 418	11 888	11 620	5 096
Région de tri d'acheminement	1 595	1 625	35	7	76	110	415	522	64	48	150	189	3	3	3
Code postal	758 658	805 640	10 378	3 157	25 313	57 355	202 972	269 676	23 943	21 541	76 924	112 904	942	506	29

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996).
2. Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles et ainsi, les totaux de ces dernières ne correspondent pas aux totaux nationaux.

**Sources :** Statistique Canada, Recensement de la population de 2006; Société canadienne des postes, mai 2006.

## **Annexe E Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire**

### **Généralités**

Le Recensement de 2006 a été une entreprise complexe et de grande envergure. Bien que l'on ait déployé des efforts considérables pour assurer le respect de normes élevées au cours des opérations de la collecte et du traitement, il est inévitable que les estimations résultantes soient entachées d'erreurs. Les utilisateurs des données du recensement doivent savoir que ces erreurs existent et doivent avoir une idée générale de leurs principales composantes afin d'être en mesure de déterminer l'utilité des données produites et d'évaluer les risques qu'ils courent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données.

Des erreurs peuvent se produire pratiquement à toutes les étapes du recensement, depuis la préparation du matériel d'enquête jusqu'au traitement des données, en passant par l'établissement des listes de logements et la collecte des données. Certaines erreurs, qui surviennent par hasard, ont tendance à s'annuler lorsque les réponses fournies par les divers répondants sont agrégées pour un groupe assez important. Dans le cas d'erreurs de cette nature, l'estimation correspondante sera d'autant plus précise que le groupe visé sera grand. C'est pourquoi on conseille aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent des estimations relatives à de petits groupes. Toutefois, certaines erreurs peuvent survenir de façon plus systématique et introduire un « biais » dans les estimations. Comme ce biais persiste quelle que soit la taille du groupe pour lequel les réponses sont agrégées et comme il est particulièrement difficile d'en mesurer l'importance, les erreurs systématiques posent pour la plupart des utilisateurs de données des problèmes plus graves que les erreurs aléatoires mentionnées plus haut.

En ce qui concerne les données du recensement en général, les principaux types d'erreurs sont les suivants :

- les erreurs de couverture qui se produisent lorsqu'on oublie des logements ou des personnes, qu'on les dénombre à tort ou qu'on les compte plus d'une fois;
- les erreurs dues à la non-réponse qui surviennent lorsqu'on n'a pu obtenir de réponses d'un certain nombre de ménages ou de personnes en raison d'une absence prolongée ou pour toute autre raison ou bien lorsqu'on n'a pu obtenir de réponses pour un certain nombre de questions dans un questionnaire rempli;
- les erreurs de réponse qui surviennent lorsque le répondant, ou parfois le recenseur, a mal interprété une question du recensement et a inscrit une mauvaise réponse ou s'est tout simplement trompé de case de réponse;
- les erreurs de traitement qui peuvent se produire à diverses étapes, notamment lors du codage, lorsque les réponses en lettres sont converties en codes numériques; lors de la saisie des données, lorsque les réponses figurant au questionnaire du recensement sont transférées dans un format électronique par un système de reconnaissance optique de caractères ou par des préposés à l'entrée de données; lors de l'imputation, lorsqu'une réponse « valide », mais pas nécessairement exacte, est insérée dans un enregistrement par l'ordinateur pour remplacer une réponse manquante ou « invalide » (« valide » et « invalide » renvoient à la cohérence de la réponse, compte tenu des autres renseignements compris dans l'enregistrement);



- les erreurs d'échantillonnage qui s'appliquent uniquement aux questions supplémentaires figurant dans le questionnaire complet distribué à un échantillon de un cinquième des ménages. Ces erreurs résultent du fait que les réponses à ces questions supplémentaires, une fois pondérées pour représenter l'ensemble de la population, diffèrent inévitablement des réponses qu'on aurait obtenues si l'on avait posé ces questions à tous les ménages.

Les types d'erreur mentionnés plus haut ont tous une composante aléatoire et une composante systématique. Toutefois, la composante systématique de l'erreur d'échantillonnage est d'ordinaire très petite comparativement à sa composante aléatoire. Dans le cas des autres erreurs non dues à l'échantillonnage, tant la composante aléatoire que la composante systématique peuvent être importantes.

## Erreurs de couverture

Les erreurs de couverture ont une incidence directe sur la précision des chiffres du recensement, c'est-à-dire sur la taille des divers univers du recensement : la population, les familles, les ménages et les logements. Bien que des mesures aient été prises pour corriger certaines erreurs identifiables, les chiffres définitifs sont toujours entachés d'une certaine erreur parce que des personnes ou des logements ont été omis, dénombrés à tort ou comptés plus d'une fois.

L'omission de logements ou de personnes se traduit par un sous-dénombrement. Des logements peuvent être oubliés en raison soit d'une mauvaise interprétation des limites des unités de collecte (UC), soit qu'ils n'ont pas l'apparence de logements ou soit qu'ils semblent inhabitables. Des personnes peuvent être omises parce que leur logement est omis ou classé comme inoccupé, ou parce que le répondant a mal interprété les instructions concernant les personnes à inclure sur le questionnaire. Enfin, certaines personnes peuvent être omises parce qu'elles n'ont pas de domicile habituel et qu'elles n'ont pas passé la nuit du recensement dans un logement.

Le dénombrement erroné ou le double compte de logements ou de personnes se traduit par un surdénombrement. Il peut y avoir surdénombrement de logements lorsque des constructions impropres à l'habitation sont classées comme logements (dénombrement erroné), lorsqu'il existe une certaine ambiguïté au sujet des limites des unités de collecte (UC) ou lorsque des unités d'habitation (par exemple, des chambres) sont comptées séparément plutôt que d'être considérées comme faisant partie d'un seul logement (double compte). Les personnes peuvent être comptées plus d'une fois parce que leur logement a été compté deux fois ou parce que les lignes directrices concernant les personnes à inscrire dans le questionnaire ont été mal interprétées. À l'occasion, il arrive qu'une personne ne faisant pas partie de l'univers de la population du recensement, comme un résident étranger ou une personne fictive, soit dénombrée à tort. En moyenne, le surdénombrement est moins susceptible de se produire que le sous-dénombrement; les chiffres des logements et des personnes sont donc probablement légèrement sous-estimés.

Pour le Recensement de 2006, trois études permettent de mesurer l'erreur de couverture. Au cours de l'Enquête sur la classification des logements, les logements initialement listés comme inoccupés étaient révisités pour vérifier qu'ils étaient effectivement inoccupés le jour de recensement. Parallèlement, les logements classés comme non répondants au recensement étaient révisités pour déterminer le nombre de résidents habituels et leurs caractéristiques. Les chiffres définitifs du recensement des logements et des particuliers ont été ajustés pour compenser pour les logements qui étaient classés inoccupés par erreur. Il se peut aussi que les chiffres du recensement étaient ajustés pour les logements classés comme non répondants. En dépit de ces ajustements, les chiffres définitifs peuvent tout de même être entachés d'un certain sous-dénombrement. Le sous-dénombrement tend à être plus élevé pour certains segments de la population comme les jeunes adultes (plus particulièrement ceux de sexe masculin) et les personnes récemment immigrées. L'Étude de la contre-vérification des dossiers permet de mesurer le sous-dénombrement résiduel pour le Canada, de même que pour chaque province et chaque territoire. L'Étude sur le surdénombrement a pour objet d'étudier les erreurs de surdénombrement. Ensemble, les résultats de l'Étude de la contre-vérification des dossiers et de l'Étude sur le surdénombrement fournissent une estimation du sous-dénombrement net.

## Autres erreurs non dues à l'échantillonnage

Alors que les erreurs de couverture ont une incidence sur le nombre d'unités comprises dans les divers univers du recensement, d'autres erreurs influent sur les caractéristiques de ces unités.

Il est parfois impossible d'obtenir une réponse complète d'un ménage, même si le logement a été classé comme étant occupé et un questionnaire y a été posté ou livré. Il se peut que les membres du ménage aient été absents pendant toute la période du recensement ou, en de rares occasions, que le membre responsable du ménage ait refusé de remplir le questionnaire. Il arrive plus souvent que le questionnaire soit retourné, mais qu'il y ait des questions laissées sans réponse. Des efforts sont déployés afin d'obtenir un questionnaire le plus complet possible. Une fois les questionnaires saisis, une analyse est faite pour détecter les cas spécifiques de non-réponses partielles et des suivis par interviews sont tentés afin d'obtenir l'information manquante. Malgré tout, il existe toujours un petit nombre de réponses manquantes à la fin de l'étape de la collecte, c'est-à-dire d'erreurs dues à la non-réponse. Bien que les réponses manquantes soient éliminées en cours de traitement en remplaçant chacune d'elles par la réponse correspondante figurant dans un enregistrement « similaire », il est possible que certaines erreurs d'imputation s'y glissent. Cela est particulièrement grave lorsque les personnes non répondantes diffèrent des répondants sous certains aspects; en effet, cette procédure introduit un biais dû à la non-réponse.

Même lorsqu'une réponse est obtenue, il se peut qu'elle ne soit pas tout à fait exacte. Il est possible que le répondant ait mal interprété la question ou ait donné une réponse au jugé, surtout lorsqu'il répondait pour le compte d'un autre membre du ménage, qui était peut-être absent. Il est aussi possible que le répondant ait inscrit sa réponse au mauvais endroit sur le questionnaire. Ces erreurs sont désignées sous le nom d'erreurs de réponse. Bien que ces erreurs surviennent d'ordinaire parce que les répondants ont fourni des renseignements inexacts, elles peuvent aussi résulter d'erreurs commises par les recenseurs qui ont rempli certaines parties du questionnaire, comme le type de construction résidentielle, ou qui ont effectué le suivi pour obtenir une réponse manquante.

Certaines questions du recensement nécessitent une réponse en toutes lettres. Pendant le traitement, on attribue un code numérique à ces réponses. Il est possible que des erreurs de codage se produisent lorsque la réponse écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire, ou lorsque la liste des codes est longue (p. ex., principal domaine d'études, lieu de travail). L'étape formelle du contrôle qualitatif (CQ) permet de cerner et de rectifier les erreurs de codage et d'en réduire le nombre. Un échantillon continu des réponses est codé indépendamment une deuxième fois. La résolution des incohérences entre les premier et deuxième codages détermine la nécessité, s'il y a lieu, de coder à nouveau l'unité de travail. Les tâches de codage du recensement sont maintenant automatisées, ce qui a pour conséquence de réduire le nombre d'erreurs de codage.

Les renseignements figurant dans les questionnaires sont balayés et saisis dans un fichier informatique. Afin de s'assurer que le nombre d'erreurs de saisies de données se retrouve en deçà les seuils admissibles, un échantillon des champs est échantillonné et resaisi. Une analyse des deux saisies est faite. Les résultats insatisfaisants sont identifiés, corrigés et des mesures correctives sont faites au système afin de minimiser leur occurrence.

Une fois saisies, les données font l'objet de vérifications qui consistent à les soumettre à une série de contrôles informatiques visant à relever les réponses manquantes ou incohérentes. À l'étape de l'imputation, on substitue à ces dernières des réponses déduites à partir des autres données de l'enregistrement ou des réponses tirées d'un enregistrement donneur similaire. L'imputation permet d'obtenir une base de données complète dont les données correspondent aux chiffres du recensement et facilitent les analyses multidimensionnelles. Même si des erreurs peuvent être introduites à l'étape de l'imputation, les méthodes utilisées ont fait l'objet de tests rigoureux visant à réduire au minimum les erreurs systématiques.

Diverses études sont réalisées afin d'évaluer la qualité des réponses obtenues dans le cadre du Recensement de 2006. Ainsi, on a calculé les taux de non-réponse et les taux de rejet au contrôle pour chaque question. Ces taux peuvent permettre de déterminer le potentiel d'erreurs dues à la non-réponse et d'autres types d'erreurs. De même, les totalisations établies à partir des données du Recensement de 2006 ont été ou seront comparées avec les estimations correspondantes obtenues à partir des données des recensements précédents, des enquêtes-échantillon (comme l'Enquête sur la population active) et de divers dossiers administratifs (comme les registres des naissances et le cadastre municipal). Ces comparaisons peuvent permettre de cerner les problèmes de qualité éventuels ou, à tout le moins, de relever les divergences entre les sources.

Outre ces comparaisons entre données agrégées, certaines études de couplage de microdonnées sont actuellement menées afin de comparer les réponses de certains particuliers obtenues au recensement à celles d'une autre source de renseignements. Pour un certain nombre de caractéristiques « stables » (comme l'âge, le sexe, la langue maternelle et le lieu de naissance), on compare les réponses obtenues auprès d'un échantillon de personnes à l'occasion du Recensement de 2006 aux réponses obtenues des mêmes personnes à l'occasion du Recensement de 2001.

### Erreurs d'échantillonnage

Les estimations obtenues en pondérant les réponses recueillies auprès d'un échantillon sont susceptibles d'être entachées d'erreurs en raison de la répartition des caractéristiques au sein de l'échantillon, qui n'est généralement pas identique à la répartition correspondante au sein de la population dans laquelle l'échantillon a été prélevé.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage variera en fonction de la rareté relative de la caractéristique étudiée au sein de la population. Lorsque la valeur contenue dans la case est élevée, cette erreur sera relativement faible proportionnellement à cette valeur. Lorsque la valeur contenue dans la case est faible, cette erreur sera relativement importante proportionnellement à cette valeur.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage est d'ordinaire exprimée sous forme d'« erreur type ». Il s'agit de la racine carrée de la moyenne, calculée pour l'ensemble des échantillons de même taille prélevés selon le même plan d'échantillonnage, des carrés de l'écart de l'estimation obtenue à partir de l'échantillon par rapport à la valeur pour l'ensemble de la population.

Le tableau ci-dessous fournit des mesures approximatives de l'erreur type due à l'échantillonnage des données obtenues à partir du questionnaire complet (2B). Ces mesures sont données uniquement à titre indicatif.

**Tableau E.1 Erreur type approximative due à l'échantillonnage pour les données-échantillon du Recensement de 2006**

Valeur contenue dans la case	Erreur type approximative
50 ou moins	15
100	20
200	30
500	45
1 000	65
2 000	90
5 000	140
10 000	200
20 000	280
50 000	450
100 000	630
500 000	1 400

Les utilisateurs souhaitant déterminer l'erreur d'échantillonnage approximative pour une case de données dont la valeur a été obtenue à partir de l'échantillon de 20 % doivent choisir l'erreur type correspondant à l'entrée dans la colonne « Valeur contenue dans la case » ci-dessus qui se rapproche le plus du chiffre de personnes, de ménages ou de familles qui figure dans la case de données de la totalisation en cause. En utilisant la valeur ainsi obtenue pour l'erreur type, l'utilisateur peut, en général et à juste titre, être certain que la valeur réelle pour la population dénombrée (ne tenant pas compte des formes d'erreurs autres que l'erreur d'échantillonnage) ne s'écarte pas de la valeur contenue dans la case dans une proportion supérieure ou inférieure à trois fois l'erreur type (p. ex., si la valeur contenue dans la case est 1 000, la fourchette à l'intérieur de laquelle se situe la valeur réelle serait de  $1\ 000 \pm [3 \times 65]$  ou de  $1\ 000 \pm 195$ ).

Les erreurs types données dans le tableau ci-dessus ne s'appliquent pas aux totaux de population, de logements, de ménages ou de familles pour les régions géographiques en discussion (voir Échantillonnage et pondération ci-dessous). On peut déterminer l'effet de l'échantillonnage pour ces valeurs en les comparant à celles des produits correspondants contenant des données intégrales.

Il est à noter que l'effet du plan d'échantillonnage et de la méthode de pondération utilisés dans le cadre du Recensement de 2006 variera d'une caractéristique à l'autre et d'une région géographique à l'autre. Il est donc possible que les valeurs de l'erreur type données dans le tableau ci-dessus sous-estiment ou surestiment l'erreur attribuable à l'échantillonnage.

## Échantillonnage et pondération

Les données du Recensement de 2006 sont soit des données intégrales (c'est-à-dire recueillies auprès de l'ensemble des ménages), soit des données-échantillon que l'on a pondérées pour obtenir des estimations pour l'ensemble de la population. Les données obtenues à partir du questionnaire complet (2B) étaient recueillies auprès d'un échantillon aléatoire de 20 % des ménages. Tous les en-têtes de tableaux sont annotés en conséquence. On notera que, dans les réserves indiennes et les régions éloignées, toutes les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population.

Il est possible que, pour une région géographique donnée, le total ou le total partiel pondéré de la population, des ménages, des logements ou des familles diffère du chiffre correspondant figurant dans les publications contenant des données intégrales. Ces variations sont attribuables à l'échantillonnage et au fait que les données intégrales n'excluent pas les pensionnaires d'établissements institutionnels, contrairement aux données-échantillon.

## Confidentialité et arrondissement aléatoire

Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués aux tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de « 5 » et, dans certains cas, de « 10 ». Cette technique assure une protection efficace contre la divulgation sans ajouter d'erreur significative dans les données du recensement. Les utilisateurs doivent savoir que les totaux et les marges sont arrondis séparément et qu'ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément dans les répartitions. De plus, il faut s'attendre à ce que les totaux et les autres chiffres correspondants dans diverses totalisations du recensement présentent quelques légères différences. De même, la somme des pourcentages, qui sont calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100 %. Les statistiques d'ordre (médiane, quartiles, percentiles, etc.) ainsi que les mesures de dispersion comme l'erreur type sont calculées de la façon habituelle. Lorsqu'une statistique est définie comme le quotient de deux nombres (c'est le cas pour des moyennes, des pourcentages et des proportions), les deux nombres sont arrondis avant d'effectuer la division. S'il s'agit de revenu, de dépenses de propriété, de valeur du logement, d'heures travaillées, de semaines travaillées ou d'âge, la somme est définie comme le produit de la moyenne par la fréquence pondérée arrondie. Sinon, c'est la somme pondérée qui est arrondie. Il faut noter que la distorsion importante peut résulter de l'arrondissement aléatoire

dans le cas des cases de faible valeur. Cette distorsion peut entraîner une perte de précision pour les cases de données renfermant des chiffres peu élevés. De plus, une statistique est supprimée si le nombre actuel d'enregistrements ayant servi au calcul est inférieur à 4 ou si la somme du poids de ces enregistrements est inférieure à 10. En outre, dans le cas de valeurs exprimées en dollars, la statistique est supprimée si l'étendue des valeurs est trop petite ou si toutes les valeurs sont inférieures, en valeur absolue, à un certain seuil. De plus, toujours dans le contexte des valeurs exprimées en dollars, la statistique est supprimée si une valeur exprimée en dollars est trop grande comparée aux autres.

Les utilisateurs devraient, lors de l'agrégation des données arrondies, être conscients de cette distorsion. Les erreurs dues à l'arrondissement ont tendance à s'annuler lorsque les chiffres contenus dans les cases sont agrégés de nouveau. Cependant, il est possible de réduire les distorsions en intégrant dans la mesure du possible les totaux partiels appropriés dans les totalisations.

Les utilisateurs désirant obtenir un maximum de précision peuvent aussi choisir de demander des totalisations personnalisées. Dans le cas de produits personnalisés, l'agrégation se fait à partir des enregistrements dans la base de données du recensement se rapportant aux particuliers. L'arrondissement aléatoire a lieu uniquement après que les cases de données ont été agrégées, ce qui réduit la distorsion au minimum.

Outre l'arrondissement aléatoire, on a adopté la technique de la suppression des régions, afin d'assurer encore mieux la confidentialité des réponses des particuliers.

Dans le cadre de la suppression des régions, toutes les données caractéristiques se rapportant aux régions géographiques dont la population est inférieure à une taille donnée sont supprimées. L'importance de la suppression est fonction des facteurs suivants :

- si les données sont totalisées à partir de la base de données intégrales, elles sont supprimées si la population totale de la région est inférieure à 40 personnes;
- si les données sont totalisées à partir de la base de données-échantillon, elles sont supprimées si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, est inférieure à 40 personnes, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon.

Il y a quelques exceptions à ces règles :

- les données renfermant une répartition du revenu et les statistiques connexes sont supprimées si la population de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, est inférieure à 250 personnes selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, ou encore si le nombre de ménages privés est inférieur à 40, selon la base de données-échantillon;
- les données renfermant une répartition du lieu du travail et les statistiques connexes sont supprimées si le nombre de personnes occupées dans la région est inférieur à 40, selon la base de données-échantillon. Si ces données incluent, en plus, une répartition du revenu, le seuil est changé à 250 personnes, toujours selon la base de données-échantillon;
- les totalisations traitant à la fois du lieu de travail et du lieu de résidence ainsi que les statistiques connexes sont supprimées si le nombre de personnes occupées dans la région est inférieur à 40 selon la base de données-échantillon ou si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon est inférieure à 40 personnes. Si ces totalisations incluent, en plus, une répartition du revenu, le seuil est changé à 250 personnes dans tous les cas et les totalisations sont supprimées si le nombre de ménages privés dans la région du lieu de résidence est inférieur à 40;

- les données renfermant une répartition sur les couples de même sexe et les statistiques connexes sont supprimées si la population de la région dans les ménages privés est inférieure à 5 000 personnes, selon la base de données-échantillon;
- si les données sont totalisées à partir de la base de données intégrales et se réfèrent aux codes postaux de six caractères ou encore à des regroupements d'îlots ou de côtés d'îlots, elles sont supprimées si la population totale de la région est inférieure à 100 personnes;
- si les données sont totalisées à partir de la base de données-échantillon et se réfèrent aux codes postaux de six caractères ou encore à des regroupements d'îlots ou de côtés d'îlots, elles sont supprimées si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, est inférieure à 100 personnes;
- si les données se réfèrent à des regroupements d'îlots ou de côtés d'îlots, et renferment le lieu de travail, elles sont supprimées si le nombre de personnes occupées dans la région est inférieur à 100 selon la base de données-échantillon;
- si les données se réfèrent à des regroupements d'îlots ou de côtés d'îlots, et renferment, à la fois, le lieu de travail et le lieu de résidence, elles sont supprimées si le nombre total de personnes occupées dans la région est inférieur à 100 selon la base de données-échantillon ou si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, est inférieure à 100 personnes.

Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux ou totaux partiels du niveau d'agrégation supérieur approprié.

La technique de suppression est appliquée à tous les produits renfermant des données infraprovinciales (c'est-à-dire la série des Profils, les tableaux croisés de base, les produits personnalisés et semi-personnalisés), qu'il s'agisse de données intégrales ou de données-échantillon.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la qualité des données du recensement, veuillez communiquer avec la Division des méthodes d'enquêtes sociales, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0T6, ou en composant le 613-951-4783.

## Entente de licence d'utilisation finale pour le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) de Statistique Canada

### Droit d'auteur

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur votre paiement de la redevance requise, vous (appelés ci-après « le titulaire de la licence ») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

### Conditions d'utilisation

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. Le titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs réguliers à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à tout autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni effectuer quelque procédé d'ingénierie inverse que ce soit sur les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion externe ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a le droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante, qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique :

Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Division de la Géographie, Statistique Canada, Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF), n° 92F0193XCB au catalogue

Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF), Mise à jour, n° 92F0193UCB au catalogue.

7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier, sous quelque format que ce soit, une quantité importante de données extraites du produit de données.

8. Le titulaire de la licence s'engage à ne pas fusionner ou lier ce produit de données à une autre base de données d'une façon qui donnerait l'impression qu'il a pu avoir reçu ou avoir accès à des renseignements détenus par Statistique Canada sur toute personne, famille, ménage, organisation ou entreprise qu'il serait possible de reconnaître.
9. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une de ses modalités. À la suite d'une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

### **Garanties et désistements**

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

### **Acceptation des conditions**

**Il vous incombe** de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire.

**Toute utilisation quelle qu'elle soit de ce produit de données atteste que vous acceptez les modalités de la présente entente. Toute violation de ces conditions peut avoir comme conséquence la révocation de cette licence.**

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :**

Services d'octroi de licences  
Division des services à la clientèle, Statistique Canada  
9<sup>e</sup> étage, immeuble R.-H.-Coats  
100, promenade Tunney's Pasture  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6, Canada  
Courriel : [octroi\\_de\\_licences@statcan.ca](mailto:octroi_de_licences@statcan.ca)  
Téléphone : 613-951-1122  
Télécopieur : 613-951-1134

© Statistique Canada, 2008